

## POUR UNE POLITIQUE DE RESSOURCE

Contribution du Réseau Ressources

Ce « Réseau Ressources » est à l'initiative d'une rencontre nationale qui s'est déroulée le jeudi 21 avril 2005 au Printemps de Bourges.

Il motivait cette initiative en indiquant que : « *Eléments structurants du paysage culturel et des pratiques, les centres de ressources de musiques actuelles ont multiplié leurs activités sur l'ensemble du territoire. Quels que soient leurs lieux d'implantation (structures de diffusion, d'accompagnement, centres d'informations, etc.), ils sont devenus des interlocuteurs indispensables tant aux professionnels et aux amateurs qu'aux partenaires institutionnels du secteur.*

*Soucieux de faire (re)connaître leur métier, un certain nombre d'entre eux ont constitué un groupe de travail permanent afin de mutualiser leurs compétences, leur réflexion et en faciliter la circulation. Une analyse qui a amené à diagnostiquer de nombreux questionnements quant au développement de l'information et de la ressource au service des musiques actuelles, notamment la définition et l'affirmation d'un véritable métier spécifique, la pérennisation des emplois, la légitimité des services et des actions proposés, la place qui leur est attribuée dans l'aménagement territorial,...* ».

C'est à cette occasion que ce réseau a élaboré, pour le ForuMa, la contribution ci-dessous.

Pour prolonger ces rencontres du 21 avril, le Réseau Ressources a également mis en place un blog de discussion à partir des échanges qui y ont eu lieu. Ce site est accessible à l'adresse : [www.ressources-ma.org](http://www.ressources-ma.org).

En 1998, la [Commission nationale des musiques actuelles](#), composée d'une soixantaine de professionnels de ces musiques a exprimé une volonté de structuration du secteur formulant des préconisations fortes et urgentes. Parmi elles, une affirmation largement partagée : la « *reconnaissance de ce secteur ne pourra se faire qu'avec un développement accru de véritables services d'information, de formation mais aussi de convivialité autour des lieux de vies voués à la pratique musicale* ».

**L'accompagnement et la mise à disposition de ressources sont aujourd'hui des sujets centraux** dans toute la réflexion sur ce secteur et, plus largement, sur l'ensemble du domaine culturel.

Dans une récente tribune<sup>1</sup>, le ministre de la Culture et de la Communication a affirmé : « *Chacun doit pouvoir exercer son art, c'est une liberté et une richesse. Partout les amateurs doivent pouvoir trouver de l'information, des lieux de ressources et, s'ils le souhaitent, un encadrement* ».

### Les enjeux citoyens de la connaissance

Dans son rapport, la CNMA appelait de ses vœux « *l'émergence d'une politique où, à la "culture pour tous", on associerait le droit légitime de la "culture de tous", réhabilitant ainsi les cultures spécifiques des divers groupes sociaux* ».

[1] « Ma politique pour le spectacle vivant » in La Lettre du Spectacle n°137 du 1<sup>er</sup> avril 2005

Le 2 novembre 2001, l'Unesco a adopté, à l'unanimité, une « [Déclaration universelle sur la diversité culturelle](#) ». L'attente exprimée quelques années auparavant trouvait là un écho international dépassant, bien évidemment, le simple cadre de l'univers musical.

Au-delà d'une validation très ouverte de la culture, les états membres s'y sont fixés un certain nombre d'objectifs, tels que « *associer étroitement les différents secteurs de la société civile à la définition des politiques publiques visant à sauvegarder et à promouvoir la diversité culturelle* » ou encore « *favoriser l'échange des connaissances et des meilleures pratiques en matière de pluralisme culturel, en vue de faciliter, dans des sociétés diversifiées, l'inclusion et la participation des personnes et groupes venant d'horizons culturels variés* ».

L'année précédente, en mars 2000, la Commission européenne, réunie à Lisbonne, a rédigé un « [Mémorandum sur l'éducation et la formation tout au long de la vie](#) ». On connaît l'impact que suscite, depuis, cette nouvelle approche de la vie collective, y compris en termes d'adaptation du droit du travail ou d'extension des enjeux de l'orientation, notamment lorsqu'elle indique que « *la mission [...] est d'accompagner les individus tout au long de leur vie, en libérant leur motivation, en leur fournissant des informations pertinentes et en leur facilitant la prise de décision* ».

Pour les musiques actuelles, ce besoin est d'autant plus évident qu'elles font masse et **construisent leur propre dynamique**. Ainsi, lorsque son secteur associatif s'est emparé du dispositif NSEJ (emplois jeunes), [40% des emplois créés relevaient de missions consacrées à l'accompagnement des pratiques et des projets](#), rénovant, dans un souci de proximité, les concepts d'éducation populaire et d'action culturelle.

Aujourd'hui, toutes ces logiques semblent converger vers la **définition d'un espace commun** où l'entrée artistique ne serait qu'un élément, certes important, mais repositionné dans un contexte plus global ; il s'agit bien de prendre en considération l'ensemble des acteurs quels que soient leurs statuts, leurs objectifs ou leurs projets.

### **Du service à la personne**

Au passage, on ne pourra que se réjouir de voir ce nouveau mode de structuration faire écho aux préoccupations des collectivités territoriales, notamment lorsqu'elles cherchent à s'assurer que les différentes populations qui les animent peuvent trouver des réponses à leurs besoins. Dépassant le cadre de l'équipement public, on entre dans celui des services à la personne où l'utilisateur est lui-même acteur social, économique et culturel.

Face à cet enjeu, les réponses offertes par la régulation commerciale apparaissent insuffisantes, tant pour des raisons de garantie de diversité, de démocratisation des accès que d'ambitions territoriales. L'accompagnement est un investissement de long terme et la lecture de sa rentabilité ne se limite pas aux effets induits pour ses seuls bénéficiaires immédiats.

On aurait du mal à considérer que la Star academy soit une réponse satisfaisante aux besoins de formation artistique des populations ou de régulation de l'entrée dans la profession... de même que la notion de tremplins ne produit pas, en soi, une politique culturelle susceptible d'instaurer une "création", généreuse et originale, émancipée de la compétition sportive.

Pour autant, la société civile est forcément concernée. Nombre de professionnels s'impliquent, de manière directe ou encadrée, dans la transmission des savoir-faire, le conseil ou la circulation de l'information. Ils sont les premiers à se confronter à la complexité des activités et, naturellement, les mieux à même d'en parler.

Reste qu'il s'agit là d'un **métier, porteur de responsabilités** ; la manière dont il s'organise configure celle du développement des activités.

Plus globalement, notre société a désormais plutôt à faire face à la gestion de la surinformation qu'à sa pénurie. Ainsi, les "prestations" de régulation relèvent plus de la fourniture d'**un outillage adapté afin de permettre aux citoyens de construire leurs propres cheminements**. Pour que ces citoyens puissent le faire en toute sécurité, il faut que cet outillage garantisse son désintéressement et sa fiabilité. Mais pour qu'ils puissent animer ce "recours", il faut aussi que ces citoyens se reconnaissent dans son objet et s'assurent de ses capacités d'évolution en participant à sa construction.

C'est une bonne définition de ce que doivent être des centres de ressources.

Dans une perspective d'intérêt général, ces organisateurs de ressources doivent donc représenter une infrastructure parfaitement lisible. Ce n'est pas une anecdote, un aménagement à la marge... c'est un support de structuration et un besoin de politique.

Celle-ci a d'autant plus d'intérêt qu'elle ne s'engage pas sur des réponses formatées (vite obsolètes), mais, au contraire, se **prépare aux mutations à venir** en "imprimant" l'impératif d'évolution dans la définition même de leur nature, prouvant, au passage, une confiance assumée dans la vitalité de son destinataire final, la société civile.

### Une lisibilité des opérateurs

La construction d'une telle politique de ressources implique des objectifs clairs, des opérateurs identifiés, compétents et une lisibilité de leur action. Pragmatiquement, ce besoin a d'ores et déjà généré diverses formes de réponses dont il reste à clarifier le positionnement. Aux vues des enjeux, ceci doit pouvoir s'effectuer par la professionnalité de ces opérateurs et des effets structurants qu'ils induisent.

Porteurs de responsabilités, les lieux de ressources doivent pouvoir être évalués. La manière dont les destinataires s'en emparent peut en donner une mesure. Mais d'autres objectifs peuvent être assignés. Ils doivent notamment garantir un certain nombre de "valeurs" qui président à la mise en place d'une politique susceptible de recevoir un soutien publique, notamment dans une perspective d'aménagement du territoire.

La bonne adaptation à leur sujet en est une. Une telle politique ne peut s'appuyer sur des observateurs passifs, éloignés des préoccupations du secteur et désengagés de ses intérêts collectifs et prospectifs. La proximité n'est pas qu'une notion géographique, la connaissance des sujets, des publics concernés et de leurs fonctionnements en est une autre forme.

Pour autant, l'implication de ces centres de ressources doit être encadrée. Elle ne s'effectue légitimement qu'au titre de l'accompagnement et, surtout, ne doit **pas être inféodée à d'autres objectifs**, quels que puissent être leurs intérêts par ailleurs. Les besoins sont suffisamment clairs et importants pour mériter une "entrée" pleine et entière, protégée de toute confusion des genres.

Fournisseurs de plus value, ils doivent avoir mission de "tirer par le haut". En ce sens, ils doivent non seulement faciliter l'accessibilité à l'information mais également **garantir sa "bonne" circulation et son arrivée, compréhensible, à destination**. Ceci passe par une mise à disposition d'outils qualifiants, c'est-à-dire raisonnés sur la forme et expertisés sur le contenu.

De ce "métier" se dégage **une profession autant définie par la technique que par l'éthique**. On se garantira d'autant mieux sa performance qu'on l'aura reconnue en tant que telle, avec tout ce que cela comporte en termes de méthodologie, de savoir-faire et de considération pour son acquisition de compétences<sup>2</sup>.

---

[2] D'où la mise en place par le Réseau Ressources de formations spécifiques pour les personnels concernés.

Au-delà, s'entendent bien évidemment des perspectives de mutualisation, notamment grâce aux supports technologiques. Il existe là d'énormes possibilités de gains et de fluidité. Reste à les mettre au service de finalités, à les considérer comme des interfaces, logiquement diversifiées à la source, mais organisées et reconstruites en fonction des mobilisations par les usagers. Cette démarche aussi est d'ores et déjà parfaitement intégrée au métier de la mise à disposition de ressources.

Enfin, s'il s'agit aujourd'hui de traduire des attentes en besoins, de rendre disponible et lisible de l'expertise et du diagnostic, un tel investissement apporte également une plus-value évidente. La démarche définie plus haut ne positionne pas "l'apprenant" comme sujet passif de sa possible insertion, mais bien comme acteur dynamique de développement, le sien, mais aussi, pourquoi pas, celui des autres. Il ne s'agit plus d'une transmission verticale ou instrumentalisée du savoir, mais bien d'**une médiation mettant en œuvre l'appropriation de recours multiples, non prédéterminés et dispersés sur un territoire.**

La "ressource" devient alors facteur de transformation sociale dans un espace construisant le partage de ses références ; l'art ne s'y vit plus comme une simple représentation du monde, mais comme la possibilité d'agir sur ce monde et d'y vivre, mieux, ensemble.